



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 10 mars 2022 à 20 h

Convocation du 08.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08.03.2022

**Présents :** Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, Mme Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN, Mme Nathalie TROUILLET, Mme Odette ROBUCHON.

**Absents excusés :** Mme Jane-Lola SEBAN donnant pouvoir à Mme Eva SALA, M. Dominique DESERT donnant pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Mme Solange JEANNET.

A été élue secrétaire de séance : Mme Eva SALA

L'ordre du jour est consacré au point suivant : Mise à disposition gracieuse de deux logements communaux pour des réfugiés Ukrainiens.

Sensible aux drames humains engendrés par la guerre en Ukraine, Madame le Maire a souhaité convoquer son Conseil Municipal selon la procédure d'urgence prévue à l'article L.2121-11 du CGCT.

Elle justifie de l'urgence dès l'ouverture de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le bien-fondé de celle-ci. A l'unanimité les Conseillers Municipaux approuvent cette démarche.

Madame le Maire poursuit donc et indique que la générosité de tous a permis d'envoyer des produits de première nécessité à la population de ce pays mais que les Ukrainiens qui fuient la guerre ont désormais besoin d'hébergements. Elle propose donc à son Conseil Municipal la mise à disposition gracieuse de logements de la Commune.

Les élus, à l'unanimité, donnent leur accord pour la mise à disposition des deux logements communaux vacants : 9 bis rue des Carmes et 2, place Royale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.